

Publié sur le site internet de la commune le

Le Maire

Frédéric VALLOS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2022-088

Séance du 08 NOVEMBRE 2022

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 17
Qui ont pris part à la délibération	: 17
<u>Date de la Convocation</u>	: 24/10/2022
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 24/10/2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit novembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BRUYAS Séverine, M COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie-Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

POUVOIRS

M. GAY Richard a donné pouvoir à Mme MARTIN GAJAC Corinne

ABSENTE EXCUSEE

Mme BOURDELEAU Alexandra

Mme Pascale GAUTIER WILL a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Subvention exceptionnelle Café Restaurant l'As de Coeur

Madame Eva SOUZY se retire. Elle ne prend part ni aux discussions ni au vote.

Monsieur le Maire expose que la commune de Saint Didier de Formans, maître d'ouvrage des aménagements urbains, consciente des contraintes que peuvent occasionner les chantiers, souhaite mettre en place une indemnisation amiable du café restaurant du village ayant subi d'un préjudice anormal et spécial en raison des travaux d'aménagement et de sécurisation de la route de Trévoux ayant entraîné la fermeture totale à la circulation du centre bourg depuis avril 2022.

Les travaux l'aménagement (bordures, écluses,...) débuteront le 02 novembre 2022 pour durer plusieurs mois.

Les préjudices subis par des commerçants à l'occasion de travaux de voirie entrent dans la catégorie juridique des dommages permanents de travaux publics.

Il s'agit d'un régime de responsabilité fondé sur le principe d'une rupture de l'égalité devant les charges publiques.

Sur ce fondement, un commerçant peut obtenir réparation de la part de la collectivité maître d'ouvrage, s'il est en mesure d'établir le caractère anormal (c'est-à-dire suffisamment grave) et spécial (c'est-à-dire suffisamment personnel) du dommage allégué.

Monsieur le Maire expose la situation de l'As de Coeur, installé route de Trévoux qui a subi une importante chute de son chiffre d'affaires car le commerce ne sert quasiment plus de repas compte tenu de la fermeture de la Départementale passant au droit du restaurant (les clients habituels de Trévoux ou de Reyrieux ne fréquentant plus l'établissement).

Monsieur le Maire a rencontré longuement Monsieur Patrick Laurier qui a fournis tous justificatifs de sa situation ainsi qu'une attestation de son comptable.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 04 juillet 2022 accordant une aide exceptionnelle pour 5 mois de fermeture.

Compte tenu des travaux encore en cours et des retards constatés la route de Trevoux devra rester fermée plus longtemps que prévu.

Monsieur le Maire propose une nouvelle aide pour la période de septembre exceptionnelle de $512 \text{ €} \times 4 = 2048 \text{ €}$ correspondant à la période de fermeture de la route de Trevoux.

Envoyé en préfecture le 10/11/2022
Reçu en préfecture le 10/11/2022
Publié le
ID : 001-210103479-20221108-2022088-DE

Le Conseil Municipal à l'unanimité après en avoir délibéré :

- RECONNAIT le préjudice subi par le café/restaurant l'As de Cœur qui a connu une très importante baisse de chiffre d'affaires.
- DIT qu'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2048 € sera versée au titre du préjudice subi.
- DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmise au Service de Gestion Comptable de Chatillon sur Chalaronne
- DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à la Préfecture de l'Ain

Ainsi fait et délibéré le 08 novembre 2022

Pour extrait conforme,
Le Maire
Frédéric VALLOS



la secrétaire de séance
Pascale GAUTIER WILL

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Pascale Gautier Will.